



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue le 18 janvier 2021 à 20h00 à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale.

Sont présents à cette séance sur place avec des mesures de distanciation sociale et sanitaire:

Siège #1 - Martine Giguère

Siège #2 - Léandre Lessard

Siège #4 - Dave Laplante

Siège #5 - Maurice Lachance

Sont présents en visioconférence : Siège #3 Gilles Daraïche Siège #6 - Yvette Poulin

Est/sont absents à cette séance

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Camil Martin. Mme Nathalie Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**18-01-2021-016**

**6.4 - Adoption du règlement #2020-75 relatif à l'émission des permis**

Règlement # 2010-15 abrogé par le règlement 2020-75

**TARIFS RELATIFS À L'ÉMISSION DES PERMIS ET/OU CERTIFICATS**

Considérant que le conseil municipal juge opportun de réviser les tarifs relatifs à l'émission des permis et/ou certificats

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 décembre 2020 avec un dépôt de projet;

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement aux moins 72 heures avant la séance du 18 janvier 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Pour ces motifs :

Il est proposé par Maurice Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE #1;Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE #2 Les tarifs relatifs à l'émission des permis et/ou certificats seront appliqués selon les tarifs décrits à l'annexe A qui est intégré au présent règlement;

Article#3 Tout autre règlement et/ou résolution en vigueur relatifs au tarif de l'émission de permis et/ou certificat sont abrogés et remplacés par le règlement 2020-75

Article #4 Le présent règlement entrera en vigueur selon les délais prescrits par la loi.

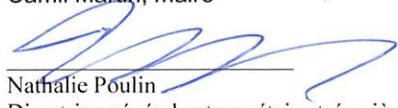
  
Camil Martin, maire

  
Nathalie Poulin, dir-gén/sec-très

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth ,

22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021.

  
Camil Martin, maire

  
Nathalie Poulin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue le 18 janvier 2021 à 20h00 à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale.

Sont présents à cette séance sur place avec des mesures de distanciation sociale et sanitaire:

Siège #1 - Martine Giguère

Siège #2 - Léandre Lessard

Siège #4 - Dave Laplante

Siège #5 - Maurice Lachance

Sont présents en visioconférence : Siège #3 Gilles Daraïche Siège #6 - Yvette Poulin

Est/sont absents à cette séance

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Camil Martin. Mme Nathalie Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

RÈGLEMENT 2010-15 TARIFS RELATIF À L'ÉMISSION DES  
PERMIS/ET/OU CERTIFICAT  
ANNEXE A

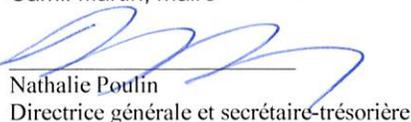
Abattage d'arbres	50.00\$
dérogation mineure/étude/+affichage	300.00 \$
puits/devis/étude/visite	50.00 \$
fosse septique/champ épuration devis/étude/visite	75.00 \$
piscine/clôture/haie	25.00 \$
Roulotte(Occupation saisonnière du 15 avril au 15 octobre de chaque année)	10.00 \$/mois d'occupation
construction/rénovation résidentielle	40.00 \$
commerciale/industrielle	50.00 \$
élevage porcin/étude/ assemblée publique/affichage	250.00 \$ + frais affichage
construction/rénovation bâtiment agricole sans CA	50.00 \$
construction/rénovation/agricole avec CA/étude	100.00 \$
démolition	25.00 \$
remplacement de même dimension même matériaux ex bardeau asphalte/ porte fenêtre et autres	25.00 \$
travaux dans les cours d'eau et dans la rive (sans procédure)	25.00 \$
travaux dans les cours d'eau et dans la rive avec procédure	75.00\$
lotissement par terrain	25.00 \$
carrière sablière	100.00 \$
ponceau	25.00 \$

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth ,

22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021.



Camil Martin, maire



Nathalie Poulin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue le 7 décembre 2020 à 20h00 à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale.

Sont présents à cette séance sur place avec des mesures de distanciation sociale et sanitaire:

Siège #1 - Martine Giguère

Siège #2 - Léandre Lessard

Siège #3 - Gilles Daraïche

Siège #4 - Dave Laplante

Siège #5 - Maurice Lachance

Sont présents en visioconférence : Siège #6 - Yvette Poulin

Est/sont absents à cette séance

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Camil Martin. Mme Nathalie Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

07-12-2020-390

#### 6.4 - Avis de motion pour modifier le règlement sur le coût des permis

Le conseiller Maurice Lachance donne avis de motion afin de présenter à une séance ultérieure le règlement # 2020-75 sur les tarifs relatifs à l'émission des permis et/ou certificats;

Province de Québec  
MRC de Beauce-Sartigan  
Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth

Projet de règlement : #2010-15 abrogé par le règlement 2020-75-P

#### TARIFS RELATIFS À L'ÉMISSION DES PERMIS ET/OU CERTIFICATS

Considérant que le conseil municipal juge opportun de réviser les tarifs relatifs à l'émission des permis et/ou certificats

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 décembre 2020 avec un dépôt de projet;

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement aux moins 72 heures avant la séance du 7 décembre 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Pour ces motifs :

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE #1;Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE #2 Les tarifs relatifs à l'émission des permis et/ou certificats seront appliqués selon les tarifs décrits à l'annexe A qui est intégré au présent règlement;

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

Camil Martin, maire

Nathalie Poulin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue le 7 décembre 2020 à 20h00 à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale.

Sont présents à cette séance sur place avec des mesures de distanciation sociale et sanitaire:

Siège #1 - Martine Giguère

Siège #2 - Léandre Lessard

Siège #3 - Gilles Daraïche

Siège #4 - Dave Laplante

Siège #5 - Maurice Lachance

Sont présents en visioconférence : Siège #6 - Yvette Poulin

Est/sont absents à cette séance

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Camil Martin. Mme Nathalie Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Article#3 Tout autre règlement et/ou résolution en vigueur relatifs au tarif de l'émission de permis et/ou certificat sont abrogés et remplacés par le règlement 2020-75

Article #4 Le présent règlement entrera en vigueur selon les délais prescrits par la loi.

Camil Martin maire

Nathalie Poulin, dir-gén/sec-très

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

Camil Martin, maire

Nathalie Poulin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue le 7 décembre 2020 à 20h00 à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale.

Sont présents à cette séance sur place avec des mesures de distanciation sociale et sanitaire:

Siège #1 - Martine Giguère

Siège #2 - Léandre Lessard

Siège #3 - Gilles Daraïche

Siège #4 - Dave Laplante

Siège #5 - Maurice Lachance

Sont présents en visioconférence : Siège #6 - Yvette Poulin

Est/sont absents à cette séance

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Camil Martin. Mme Nathalie Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

### RÈGLEMENT 2020-75 TARIFS RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS/ET/OU CERTIFICAT ET ANNEXE A

Abattage d'arbres	50.00\$
dérogation mineure/étude/+affichage	300.00 \$
puits/devis/étude/visite	50.00 \$
fosse septique/champ épuration devis/étude/visite	75.00 \$
piscine/clôture/haie	25.00 \$
Roulotte(Occupation saisonnière du 15 avril au 15 octobre de chaque année)	10.00 \$/mois d'occupation
construction/rénovation résidentielle	40.00 \$
commerciale/industrielle	50.00 \$
élevage porcin/étude/ assemblée publique/affichage	250.00 \$ + frais affichage
construction/rénovation bâtiment agricole sans CA	50.00 \$
construction/rénovation/agricole avec CA/étude	100.00 \$
démolition	25.00 \$
remplacement de même dimension même matériaux ex bardeau asphalte/ portes, fenêtre et autres	25.00 \$
travaux dans les cours d'eau et dans la rive (sans procédure)	25.00 \$
travaux dans les cours d'eau et dans la rive avec procédure	75.00\$
lotissement par terrain	25.00 \$
carrière sablière	100.00 \$
ponceau	25.00 \$

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

Camil Martin, maire

Nathalie Poulin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



	St-Théophile	Notre-Dame	St-Gédéon	St-René	St-Philibert	St-Simon	Lac Poulin	St-Évariste	St-Hilaire
	(2015)	(2019)	(2016)	(2005 ?)	(2005)	(2017)	(2016)	(2010)	(2007)
Lotissement	50 \$	25\$/lot les 10 premiers, 15\$/lot pour le 11 <sup>e</sup> et les suivants	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	10 \$/ terrain	20 \$
Rés. unifami.	100 \$	50 \$	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$	250 \$	20 \$	30 \$
Bât. acces.	50 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	50 \$ (100 garage)	??? 20 <sup>s</sup>	30 \$
Autre bât. princ.	150 \$	Com : 100 \$ Ind : 200 \$	30 à 150 \$	30 à 150 \$	30 à 150 \$	30 à 150 \$	250 \$	50 \$	30 \$
Bât. agricole	150 \$	100 \$	20 à 100 \$	20 à 100 \$	20 à 100 \$	60 à 100 \$	250 \$	50 à 100 \$ (250 \$ porcs)	30 \$
Inst. septique	100 \$	75 \$	70 \$	70 \$	70 \$	70 \$	100 \$	50 \$	75 \$
Puits	100 \$	25 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	100 \$	50 \$	30 \$
Abattage	50 \$	25 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	0 \$	25 \$ (pas officiel ☺)	20 \$ (Domtar 100 \$. Légal ?)
Travaux dans la rive	100 \$	25 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	25 \$	20 \$
Dérog. mineure	400 \$	250 \$	25 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	300 \$	100 \$
Modif règ.	500 \$	500 \$	250 \$	500 \$	500 \$	600 \$	500 \$	Pas règlementé	250 \$

Préparé le 31 octobre 2019

Louise Roy.

# AVANT MODIFICATION 2010-15

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi (7e) jour du mois de juin 2010 à 20h00.

Sont **présents(es)** à cette séance :

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 Paulette Lessard
Siège #2 Germain Paquet	siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 Gilles Daraïche	siège #6 Yvette Poulin

**Absents(es) :**

---

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

07-06-2010-1074

**6.6 RÉSOLUTION #07-06-2010-1088 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT #2010-15 TAUX DE DEMANDE DES PERMIS, DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, INSTALLATION SEPTIQUE, CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES ET AUTRES**

Province de Québec  
MRC de Beauce-Sartigan  
Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth

Règlement # 2010-15

**TARIFS RELATIFS À L'ÉMISSION DES PERMIS ET/OU CERTIFICATS**

Considérant que le conseil municipal juge opportun de réviser les tarifs relatif à l'émission des permis et/ou certificats

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 mai 2010;

Considérant que les membre du conseil ont reçu une copie dudit règlement aux moins deux jours juridiques avant la séance du 7 juin 2010 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Gilles Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE #1; Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE #2 Les tarifs relatif à l'émission des permis et/ou certificats seront appliqués selon les tarifs décrits à l'annexe A qui est intégré au présent règlement;

Article#3 Tout autre règlement et/ou résolution en vigueur relatif au tarif de l'émission de permis et/ou certificat est abrogé et remplacé par le règlement 2010-15

# AVANT MODIFICATION 2010-15

Article #4 Le présent règlement entrera en vigueur selon les délais prescrits par la loi.

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén/sec-très

REGLEMENT 2010-15 TARIFS RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS/ET OU CERTIFICAT

ANNEXE A

dérogation mineure/étude/affichage	300.00 \$
puits/devis/étude/visite	50.00 \$
fosse septique/champ épuration devis/étude/visite	50.00 \$
piscine/clôture/haie	10.00 \$
Roulotte(Occupation saisonnière du 15 avril au 15 octobre de chaque année)	10.00 \$/mois d'occupation
construction/rénovation résidentielle	20.00 \$
commerciale/industrielle	50.00 \$
élevage porcin/étude/ assemblée publique/affichage	250.00 \$ + frais affichage
construction/rénovation bâtiment agricole sans CA	50.00 \$
construction/rénovation/agricole avec CA/étude	100.00 \$
démolition	10.00 \$
remplacement de même dimension même matériaux ex bardeau asphalte/ porte fenêtre et autres	10.00 \$
travaux cours d'eau et dans la rive (sans procédure)	25.00 \$
travaux dans les cours d'eau et dans la rive avec procédure	50.00\$
lotissement par terrain	10.00 \$
carrière sablière	100.00 \$
ponceau	10.00 \$